

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 novembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 20 novembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ et Philippe KLEIN.

Absent excusé : Marcel NORTH.

Objet : Concours du Receveur municipal, attribution d'indemnités de conseil

Le Conseil municipal ;

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1989 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à BARDON Pierre, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 novembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2009.

Le Maire
Alain NORTH